Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260302-DCM02032026026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 23 février 2026
Affichée / Publiée le 23/02/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	**5**
Procurations :	2
Votants :	22

LE DEUX MARS DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Mélynda HASSOUNA, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT (N°2026-026)

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés et modifiés par son organe délibérant.
En 2025, il a présenté un dossier promotion interne pour faire évoluer au grade de catégorie A d'attaché territorial un agent détenant le grade de rédacteur principal 1ère classe.
Le dossier de cet agent a été retenu par la présidente du CDG35 au regard de ses lignes de gestion et des divers critères de promotion interne pour occuper un emploi de catégorie A.
L'agent concerné est inscrit sur la liste d'aptitude 2025 de la promotion interne établie le CDG 35.
L'agent promu a une ancienneté de services dans la collectivité de plus de 35 ans et occupe un poste à responsabilité.

Dans ce contexte et en vue de procéder à la nomination le 1er avril prochain, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier la catégorie et le grade de cet emploi permanent de la filière administrative en :
- supprimant un emploi de rédacteur principal 1ère classe à temps complet (Catégorie B ; troisième et dernier grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux),
- créant un emploi d'attaché territorial (Catégorie A ; premier grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux).

Vu l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- supprime un emploi rédacteur principal 1ère classe à temps complet (filière administrative, Catégorie B),
- crée un emploi d'attaché territorial à temps complet (filière administrative, Catégorie A),
- charge le Maire d'assurer les formalités afférentes,
- actualise le tableau des effectifs en intégrant cette modification d'emploi qui prendra effet le 1er avril 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE ★ ILLE-ET-VILAINE